

CAHIER D'ACTEUR

Observations ville d'Oissel-sur-Seine

Commune d'Oissel-sur-Seine
Collectivité Locale
Périmètre géographique : Métropole Rouen Normandie



Contacts : Stéphane BARRE, Maire
Stéphane TRANCHARD, directeur Urbanisme, Habitat et Environnement
Stephane.tranchard@ville-oissel.fr – 02 32 95 89 95 / 02 32 95 89 89

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Observations de la ville d'Oissel-sur-Seine concernant le projet DEZIR, qui traversera la commune

TITRE DE PARTIE

Suite à une rencontre le 12 février 2025, entre la commune d'Oissel et les représentants des porteurs de projet, et après le comité de pilotage en Préfecture du 7 mars, au sujet du projet DEZIR entre les communes d'Alizay et Petit-Couronne, et qui traverserait ma commune pour environ un tiers du tracé. Je souhaite vous faire part de plusieurs réserves sur ce projet.

Tout d'abord, nos échanges se sont inscrits dans le cadre de la concertation préalable, menée du 13 janvier au 15 mars courant, et dont les modalités ont été établies par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Comme évoqué ensemble le 12 février, je tiens à vous rappeler mon étonnement sur l'absence de contacts auprès de ma municipalité en amont de cette démarche.

LE PROJET DEZiR

Création d'une unité de capture de CO₂ à Alizay
et d'un site de production de carburant d'aviation
durable à Petit-Couronne



L'information transmise via une adresse électronique générique quelques jours avant le début de cette concertation m'a apparu extrêmement léger au regard de l'impact potentiel sur le territoire.

Il s'avère par ailleurs que la distribution des plaquettes de communication ont fait l'objet d'une diffusion très partielle à notre connaissance, de nombreux osseliens ne l'ayant pas reçu dans leur boîte aux lettres.

Les travaux prévus pour réaliser la canalisation sont susceptibles d'être assez impactant sur les territoires traversés, et nous manquons de visibilité sur les mesures de prévention dans le dossier de concertation préalable, et relatives à la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser). Ce dossier mentionne notamment « *les travaux d'établissement d'une liaison souterraine ou la réalisation des fondations peuvent occasionner une contamination accidentelle des eaux souterraines et/ou superficielles* », alors que le projet traverse des périmètres de protection des captages, ainsi que la Seine.

Par ailleurs la canalisation passerait également dans la forêt domaniale classée comme ZNIEFF, et à travers un site Natura 2000, avec un impact potentiel sur la faune et la flore loin d'être négligeable.

En outre, sur le plan archéologique, des vestiges des époques gallo-romaines, de l'âge du fer et du paléolithique moyen sont identifiés dans cette forêt. Ma commune ferait donc l'objet d'une vigilance particulière sur tout projet susceptible de les impacter et la préservation de ce patrimoine.

Le tracé prévisible de votre projet passera par le parc du château de la Marquise, bien communal d'une valeur patrimoniale et historique pour la ville, et lieu emblématique lors de manifestations telles que le feu d'artifice du 14 juillet. Nous serons particulièrement attentifs aux impacts de vos travaux sur ce site, et les mesures compensatoires que vous pourriez proposer.

Concernant l'aspect patrimonial, j'attire également votre attention sur des Briqueteries, présentes dans la plaine agricole, et qui revêtent un intérêt paysager, historique et patrimonial. Les Briqueteries Leuret et Ruquier, bâties en 1891 et 1913, présentent la particularité de garder les derniers fours complets de la région, et ont contribué à de nombreuses réalisations telles que l'usine Khulmann, la Cotonière (ex-Orgachim) ou la filature Dantan (devenue le cercle des loisirs).

Des zones agricoles à préserver sont également situées sur le tracé de votre projet, les travaux pourraient également avoir une incidence notable sur l'activité des exploitants.

Ce projet va générer de nouvelles servitudes le long de la canalisation, alors que ma commune est déjà soumise à de nombreuses contraintes (A 13,

périmètre industriel à risque, pipeline de TRAPIL, ...). Je souhaiterais connaître les mesures de compensation que vous envisagez par rapport à l'instauration de ces servitudes.

Je tiens enfin à rappeler l'importance du risque que le pipeline exploité par l'entreprise TRAPIL présente sur la ville, avec notamment une fuite d'hydrocarbures conséquente (*cf. fiche SIS SSP00490001*) qui avait généré une pollution notable des milieux, et avait légitimement inquiété les habitants. Vos travaux prévus pour l'installation de nouvelles canalisations, et le raccordement au pipeline d'hydrocarbures, interroge quant à des conséquences analogues sur l'environnement, et au vu de la sensibilité des milieux traversés par votre future canalisation.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations, et réitère ma demande d'être associé aux différentes étapes de ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

CONCLUSION

En synthèse, les réserves de la commune d'Oissel sur ce projet portent principalement sur les conditions de la concertation préalable, avec un manque d'association d'une commune directement impactée par le tracé, une information dans les boîtes aux lettres du périmètre qui a fait défaut, les impacts des travaux et des canalisations sur des espaces avec de fortes sensibilités : périmètres de captages, zone Natura 2000, la Seine, une ZNIEFF, des sites archéologiques et patrimoniaux, un parc municipal arboré, des zones agricoles. Ce projet va générer de nouvelles servitudes, et va renforcer le risque industriel, déjà très présent avec le pipeline d'hydrocarbures qui avait déjà provoqué une pollution notable lors d'une fuite.